

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL VENDREDI, 2 JUILLET 1847.

No. 52

## LETTRES DE RUSSIE A L'AMI DE LA RELIGION.

### PREMIÈRE LETTRE.

Monsieur,

Les occasions parfaitement sûres de vous faire parvenir, comme vous m'en avez exprimé le désir, des nouvelles de la situation des affaires catholiques en Russie, sont si rares, que vous ne serez pas étonné d'avoir attendu si longtemps avant d'en recevoir, et vous n'aurez pas attribué à une tâche et comptable indifférence pour la cause de notre sainte Eglise, ce qui n'est que l'effet d'une circonspection qui n'a pas besoin d'être justifiée. Le mal d'ailleurs, j'aime à l'espérer, sera pleinement réparé par l'étendue des détails dans lesquels je vais entrer. Je m'en fais un devoir d'autant plus sacré, que je sais que l'*Ami de la Religion* est beaucoup lu à Rome, et qu'il a ses entrées au palais pontifical.

Bien des personnes avaient pensé que les terribles accusations portées contre l'apostat Siémiaszko, par la vénérable Mère Makrine, auraient assez frappé l'empereur pour qu'il eût de son honneur de le faire comparaître soit devant lui-même, soit à la barre du synode, pour y rendre compte de sa conduite à l'égard des Basiliennes de Minsk. Cela pouvait paraître d'autant plus probable, que l'empereur ou son synode restaient toujours maîtres de leur sentence; que les enquêtes pouvaient être facilement conduites de manière à jeter de la poudre aux yeux du public, et à accrédiéter, en Russie, comme à l'étranger, l'opinion que la vénérable Mère n'avait pas été parfaitement saine d'esprit lorsqu'elle avait déposé des affreuses violences dont elle a été la victime. L'on pensait que ce serait là la pierre de touche à laquelle on pourrait reconnaître les effets de l'impression que l'empereur avait pu recevoir et conserver de son entrevue avec le défunt Pontife. Loin de là, Monsieur; une des premières choses que Nicolas a faites, après son retour de Rome, ça été d'envoyer à Siémiaszko la croix de première classe de l'ordre de Saint-Wladimir; distinction qui a répandu la plus vive surprise dans tout l'empire.

Il faut que vous sachiez, Monsieur, que cet ordre est en quelque sorte hors de ligne en Russie. Il a été fondé par l'impératrice Catherine II, comme récompense spéciale de mérites transcendants dans les ordres militaire et civil et il serait encore l'objet de l'ambition des généraux et des hommes d'Etat assez haut placés pour avoir déjà été promus à l'ordre de Saint-André, le premier en Russie. L'on doit donc considérer la grâce très-insolite accordée à l'archevêque apostat et schismatique de Lithuanie, soit comme une justification pleine et entière des méfaits dont il était accusé, soit comme une approbation très-explicite de la persécution qu'il a exercée contre d'innocentes ouailles pour les forcer d'entrer dans le bercail dont le monarque est le chef.

Au demeurant, l'on est fort loin en Russie, et surtout dans les cercles élevés des deux capitales, d'approuver les procédés de l'empereur en matière religieuse et son prosélytisme persécuteur. Malgré la grande circonspection avec laquelle on mesure habituellement ses discours en Russie, il n'est pas rare d'y entendre dire: "En tout temps la Russie s'enorgueillissait de son système de tolérance universelle; chacun pouvait y librement professer la foi qu'il tenait de ses pères; et maintenant, combien nous devons être ravalés aux yeux des peuples civilisés! La Turquie même pourrait nous donner des leçons de tolérance!..." Cette partie du système gouvernemental de Nicolas répugne donc à la portion la plus éclairée de la nation, et elle ne paraît pas pouvoir être facilement maintenue sous le règne subséquent.

C'est peut-être ici le cas de vous retracer une petite anecdote de cour qui ne vous paraîtra pas sans intérêt. Le grand-duc Constantin, fils puîné de l'empereur, subissant son dernier examen en présence de la famille impériale, de la cour et des ministres. L'empereur questionna le jeune prince sur les conditions essentielles d'un bon gouvernement de l'empire. Le grand-duc y répondit dans le sens des instructions générales qu'il avait reçues de ses instituteurs. "Ce n'est pas là tout, dit en l'interrompant l'empereur; que faut-il de plus à la Russie?—Vous avez raison, Sire, répondit Constantin: il lui faut une armée, une langue, une église!" Or, il faut savoir que la langue russe qui, comme la langue latine, n'a pas d'articles, n'emploie, comme elle, le mot *un* que dans le sens d'un seul.

Vous avez sans doute entendu parler de la perte si douloureuse que la grande paroisse catholique de Saint-Petersbourg a faite de son pasteur, le vénéré Père Zodswitch, prêtre des Dominicains, et en cette qualité, adminis-

trateur spirituel et temporel de cette Eglise. Sa réputation de sainteté était si bien établie que, contrairement à l'usage, ses paroissiens se disputaient l'honneur de porter sa dépouille mortelle, et qu'il a été ainsi transporté à bras jusqu'au cimetière, à une assez grande distance de la ville, dont le convoi funèbre a eu à traverser un très-long rayon. Son cercueil était suivi de tout le corps diplomatique catholique en grand uniforme, et de tous les carrosses des ambassadeurs. Les Russes, spectateurs de ces honneurs extraordinaires, ont été profondément étonnés de les voir rendus à un simple moine, tandis que rien de pareil n'avait eu lieu aux obsèques du défunt archevêque-métropolitaine Pawlof-ky, dont les complaisantes faiblesses à l'égard du gouvernement les avaient trop souvent scandalisés. Au reste, ce malheureux prélat a emporté dans la tombe le remords de ces faiblesses, dont le souvenir a empoisonné ces derniers jours et abrégé sa vie.

L'empereur n'a pas manqué de vouloir saisir cette occasion de la mort du P. Zodswitch, pour faire acte de juridiction sur la paroisse catholique, en lui préposant, ainsi qu'à la communauté des religieux Dominicains, un prêtre séculier de son choix. Il avait pris pour prétexte un ancien règlement sanctionné par l'impératrice Catherine II, suivant lequel le premier administrateur et curé de la paroisse catholique serait toujours chanoine de la métropole de Mohilew. Cette clause ne signifiait pas que ce curé serait choisi parmi les membres du chapitre, mais bien qu'il serait de droit chanoine honoraire de la métropole. C'était donc par une interprétation évidemment abusive de cette clause, que l'on prétendait donner à la paroisse et au couvent un chef appartenant à l'ordre du clergé séculier, ce qui était incompatible avec la discipline monastique, et ce qui eût été on ne peut pas plus nuisible à l'administration spirituelle de la paroisse. Il fallut bien des remontrances et beaucoup de sollicitations pour obtenir du chef du département catholique au ministère des cultes, qu'il se départit de cette malveillance prétention et qu'il permit aux religieux de se donner un nouveau prêtre.

Ce chef du département catholique, si incommode et si tracassier, est M. Skripitzine. Héritier des idées et des entreprises du comte Bloudoff, il molesté de mille manières le collège ecclésiastique catholique romain, et interpose son abusive autorité en toutes choses. Il tyrannise la conscience du président et des membres du collège, surveille ses apparentes délibérations pour y réprimer, non-seulement toute liberté des suffrages, mais même toute observation qui tendrait à franchir les limites de la plus étroite servitude. Il jouit d'un grand crédit sur l'esprit du ministre de l'intérieur et des confessions étrangères, et il en use largement pour régenter à son gré le collège, et pour l'obliger à sanctionner de son vote toutes les propositions ministérielles dont toujours il est le porteur.

Cette malheureuse assemblée qui, comme le synode russe, exerce la suprématie centrale sur les six évêchés catholiques de l'empire, se trouve aujourd'hui asservie à ce point, qu'il ne lui est pas donné plus de *trois jours* pour ordonner et régler l'exécution des *souveraines volontés* qui lui sont manifestées par le ministre des cultes et par l'organe de Skripitzine. La moindre observation risquée par l'un des membres du collège, est aussitôt punie par sa déportation immédiate au diocèse dont il est le délégué et le représentant. Un exil de cette espèce a dernièrement frappé un des membres du collège pour pareille cause.

Un ouvrage qui a profondément remué les esprits par la publication de documents où se révèlent les plans du gouvernement russe, a fait connaître en France un fait bien triste, mais qui ne saurait être contesté: c'est que, au moyen de l'institution et de l'organisation actuelle du collège catholique-romain, l'Eglise catholique de Russie est *matériellement parlant*, schismatique aussi bien que l'Eglise gréco-russe. Voici toute la différence qui existe encore entre le gouvernement des deux Eglises: l'Eglise schismatique est régie par une assemblée de métropolitains et d'archevêques décorée du nom de très-saint synode et sans président, mais dirigée en réalité par un commissaire impérial laïque qui la fait mouvoir à son gré, et qui ne dépend que de l'empereur. L'Eglise catholique est régie par une assemblée de simples prêtres, et de quelques prélats mitrés. Cette assemblée est présidée de règle par l'archevêque-métropolitaine de Mohilew; mais depuis la mort de son dernier président, le métropolitaine Pawlof-ky, elle a pour chef le seul évêque régulièrement sacré que l'on trouve actuellement en Russie, Mgr. Dmokhowski, évêque *in partibus* de Courlande et de Sémigalle. Ce prélat sexagénaire, d'un caractère souple et timide, est sans cesse obsédé des exigences et des séductions de Skripitzine, qui en fait son jouet. Lorsque l'on songe qu'à un

collège ainsi constitué est dévolu le gouvernement central et absolu de tous les diocèses catholiques de Russie, lui-même dépendant du ministre des cultes, par l'intermédiaire d'un chef subalterne, l'on pourra se faire une idée nette de ce qu'est devenue l'Eglise catholique de Russie. Je vous parlerai un peu plus loin du risque qu'elle court de succomber peut-être un jour à quelque longue et astucieuse cabale, du genre de celle qui a précipité dans le schisme l'Eglise grecque-unie de Russie ; pour le moment, je vais vous parler du comte Bloudoff, actuellement employé aux négociations pendantes avec le Saint-Siège, et qui, comme vous le savez bien, a été, sinon le premier auteur, au moins le principal instrument de cette déplorable défection.

Le succès qu'a obtenu cette infernale intrigue poursuivie pendant tant d'années, est devenu l'échelon capital des grandeurs subséquentes de M. Bloudoff, et le principal véhicule qui l'a fait parvenir jusqu'au point culminant de son ambition, le ministère de l'intérieur et des confessions étrangères. Dans cette situation, il maintenait et étendait même ses mesures oppressives de l'Eglise catholique, autant qu'il savait ou croyait au moins que cela pouvait plaire à son maître. Mais, chose étrange ! lorsqu'il eut remission portefeuille au ministre actuel, M. Perof-ky, il changea tout à coup de langage, et se mit à contrôler avec une malveillance patente tout ce que son successeur continuait à entreprendre contre l'Eglise catholique, affectant de la protéger dans ses discours autant qu'il l'avait précédemment opprimée et persécutée par ses actes. Alors Skripitzine lui faisait méchamment observer que les mesures sur lesquelles tombait sa critique n'étaient que la conséquence logique, ou plutôt l'accomplissement intégral de celles que lui-même avait adoptées et prescrites à l'égard des catholiques, lorsqu'il tenait en main le gouvernail des confessions étrangères. Ces discussions, souvent fort animées, avaient fini par brouiller sérieusement l'ex-ministre et son successeur, et c'est peut-être à cette cause qu'est dû son envoi à Rome. M. Bloudoff est un météorologue des plus habiles ; l'entrevue de son maître avec le défunt pape, entrevue accompagnée de circonstances qui ont causé à Saint-Pétersbourg une sorte de stupéfaction aussi difficile à caractériser qu'à décrire, a été pour M. Bloudoff le signal d'un revirement de bord, très-artistiquement calculé, et qui n'a pas manqué son but, puisque, malgré le détestable rôle qu'il avait joué dans les affaires catholiques, et qui ne pouvait que le rendre désagréable à Rome, l'empereur a jeté les yeux sur lui pour négocier un concordat dont, pour ma part, je ne vois pas trop la possibilité et moins encore l'utilité ; car, lors même qu'il pourrait être conclu, il est de règle ici que l'on ne se tient pour lié par des transactions politiques que lorsque leur fidèle exécution est crue bonne à quelque chose, ou lorsque la puissance avec laquelle on a contracté est assez forte pour se faire respecter : hors ces deux cas, la *suprême volonté* devient la *suprême loi*.

Je vous ai dit plus haut que notre pauvre Eglise n'est pas, matériellement parlant, moins schématisée que l'Eglise gréco-russe. Pour démontrer la vérité de cette proposition, il suffit de jeter un regard, même rapide, sur son mode d'administration spirituelle. Le collège ecclésiastique exerce, par ordre et suivant le bon plaisir du souverain, la juridiction directe, centrale et universelle, sur tout l'épiscopat, quand il y en a un, comme actuellement, ou sur les chapitres investis, suivant les sacrés canons, *sede vacante*, de la juridiction épiscopale. Or, toutes les fois qu'un chapitre, se prévalant de son droit, a voulu élire librement un vicaire capitulaire, il est arrivé que son élection a été cassée, son élu écarté et remplacé par quelque autre ecclésiastique, qu'à raison de son dévouement ou au moins de sa souplesse, le gouvernement jugeait à propos de revêtir de cette charge d'âmes. Un oukaze vient informer de ce choix le collège catholique, dont la compétence se borne à enregistrer et à transmettre ampliation de l'édit impérial au chapitre qu'il concerne, et à lui en prescrire la stricte exécution. Trois jours seulement sont accordés au collège pour s'acquitter de ces devoirs, et le moindre retard, et à plus forte raison une apparence de refus d'accepter et de transmettre cet oukaze, serait considéré et puni comme un acte de rébellion à la volonté d'un souverain dont le seul nom inspire la terreur.

Il ne semblait pas que l'on pût gianer encore sur le champ de dévastation qu'ont laissé derrière elles la suppression des monastères catholiques et la confiscation de leurs propriétés, dans les neuf provinces de l'empire russe démembrées de la Pologne. Et cependant le gouvernement vient encore, dans ces derniers temps, de supprimer soixante de ces monastères ! La marche que l'on suit pour motiver cette spoliation successive et incessante du sanctuaire, est peut-être moins sacrilège encore qu'elle n'est infâme. L'on a commencé par établir à l'égard des vocations religieuses, une législation qui rend à peu-près impossible l'admission au noviciat ; puis, à mesure que, par suite des décès survenus dans les monastères, ceux-ci se trouvent réduits à un moindre nombre de religieux, l'on en réunit deux ou même plusieurs, conformément aux canons de nos conciles (car on a soin de les étudier et de les appliquer à l'ordre monastique, lorsqu'il s'agit de le dépouiller) : Ainsi se consomme peu à peu l'extinction de toutes ces institutions fondées par la piété d'ancêtres catholiques et polonais, dont la prévoyance ne pouvait pas aller jusqu'à penser qu'un jour pourrait venir où les sacrifices que s'imposaient leurs familles pour la gloire de Dieu, pour l'utilité de leur Eglise et pour le salut de leurs âmes, traînent s'engloutir au vsc des persécuteurs de leur foi et de l'ennemi de leur patrie.

Je me réserve de vous informer dans une prochaine lettre d'autres entreprises machinées contre notre pauvre Eglise, et qui témoignent assez des intentions ultérieures du gouvernement russe contre son existence même dans l'empire. Je vous y ferai connaître quelques dispositions nouvelles déjà

prescrites par l'empereur, et je vous y dévoilerai les sinistres desins du gouvernement russe.

Veuillez agréer, etc.

P. B. P.

ÉTABLISSEMENT DE LA LITURGIE ROMAINE DANS LE DIOCÈSE DE TROYES.  
A notre Vénérable Frère Jean-Marie, Evêque de Troyes.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Notre cœur a été pénétré de la joie la plus vive, quand Nous avons connu, par vos lettres pleines de soumission, avec quel zèle et quelle prudence vous travaillez de tout votre pouvoir à faire disparaître de votre diocèse la diversité des livres liturgiques qu'il observait autrefois. Notre consolation n'a pas été moins grande quand Nous avons appris que telles étaient les dispositions d'une grande partie du clergé de votre diocèse à l'égard de la liturgie romaine, que déjà il éprouvait un rare bonheur à faire usage du Missel, du Breviaire et du Rituel romain dans la célébration des saints mystères, la récitation de l'office divin, et l'exercice des autres fonctions du ministère sacerdotal. C'est pourquoi, appréciant votre zèle distingué pour une œuvre aussi importante, c'est avec justice que Nous Nous plaisons à l'exalter par les plus grands éloges, et Nous ne saurions trop louer en même temps l'excellente volonté de ce même clergé qui vous a prêté son concours. Vous comprendrez par le Rescrit de Notre sacrée Congrégation des Rits, annexé à ce Bref, avec quel empressement, accédant à vos demandes, Nous avons voulu accorder à votre clergé un indul plus étendu, afin que, conformément à Nos vœux et aux vôtres, tout votre diocèse adopte et suive la liturgie romaine, et que le clergé lui-même d'ailleurs si occupé du soin des âmes, soit moins souvent obligé à la récitation des longs offices de certaines fêtes, telles qu'elles se trouvent dans le Breviaire romain.

Continuez donc, Vénérable Frère, à remplir avec une vive ardeur et un zèle tout nouveau, les devoirs d'un bon pasteur, et soyez certains de la bienveillance particulière que vous-a vouée Notre cœur. Recevez-en le gage dans la bénédiction apostolique que Nous accordons avec amour du plus intime de Notre âme, à vous, vénérable Frère, et au troupeau confié à vos soins.

Donné à Rome, à Saint-Marie-Majeure, le 7 janvier 1847,  
De notre pontificat le premier.

PIE IX, PAPE.

BULLETIN.

Visite du Pape au mont Esquilin.—Curieux incident du passage de Christine à Aix.—Défection des sectes à Berlin.—Première église catholique à Marienwerder.—Suppression du collège de Varsovie.—Bigotisme protestant et charité catholique.—Don du vice-roi d'Egypte.

—Près d'une petite église élevée sur la pente du mont Esquilin, (Rome), en l'honneur des saints martyrs Vitus, Modeste et Crescenzin, une maison de retraite est ouverte aux enfants qui se préparent à faire leur première communion.

Il y a quelques jours, dit l'*Ami de la Religion*, un grand nombre d'entre eux y étaient réunis, quand le Pape est arrivé inopinément et, s'asseyant à la place occupée jusque-là par le directeur, a félicité son auditoire du bonheur qui se préparait pour lui.

"Souvenez-vous, leur a-t-il dit, de ce jour le plus beau entre tous ceux de votre vie, où la main de Dieu vous délivre du servage pour vous nourrir de ce qui n'est plus le pain fermenté de la terre."

—Puis il a ajouté :

"Pour qui priez-vous demain Jésus ?" Et comme tous se sont écriés : "Pour Votre Sainteté.—Ah ! oui, s'est écrié Pie IX, priez pour moi, afin que Dieu qui m'a voulu pour Vicaire en ce monde, m'éclaire et fortifie de toute la vigueur de sa main toute-puissante et fasse de moi un digne instrument de sa gloire ; mais priez encore pour vos parents, pour l'Eglise, pour ses pasteurs, surtout pour ceux qui, dispersés dans les pays les plus lointains, portent la bonne nouvelle aux peuples infidèles et barbares ; priez pour les pécheurs obstinés qui vivent misérablement dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort.

"Voyez combien est doux cet état de grâce et de vertu où vous vous trouvez aujourd'hui, purifiés et contents ! Efforcez-vous de le conserver pour avoir la paix et la tranquillité sur la terre, et puis, aller où cessent toute peine et toute douleur : au paradis."

Ici le curé ayant dit que les enfants venaient de faire une méditation à ce sujet :

"Que dis-je ? a repris le Pape, vous goûtez déjà le paradis : en possédant la faveur divine, vous êtes dans un paradis de grâce que vous-

ne devez plus faire cesser en vous que pour entrer dans le paradis de gloire."

Après quelques autres paroles non moins affectueuses, Pie IX a adossés les enfans au baisement du pied, et s'est retiré en leur accordant une indulgence qu'ils gagnèrent en récitant pour lui à la Ste. Vierge trois Ave et un *Salve Regina*.

On comprend quelle impression doivent faire chez un peuple religieux et aimant, ces scènes touchantes où le chef de l'Eglise et le souverain temporel se montrent à lui sous les traits aimables d'un évêque et presque d'un simple curé. Pour l'Univers, Pie IX est un grand Pape; pour les Romains, c'est un Père, et ce titre efface tous les autres.

—Une lettre d'Aix rapporte un curieux incident du passage de la reine Christine dans cette ville. Le lendemain de son arrivée, elle fit annoncer aux Pères Capucins qu'elle irait entendre la messe dans leur chapelle. Elle s'y rendit à dix heures avec sa suite, et assista à deux messes consécutives avec tous les dehors d'un grand recueillement. Comme on doit le penser, la curiosité avait attiré beaucoup de monde autour du couvent, et la chapelle était pleine. Quel spectacle plus remarquable, en effet, plus fécond en réflexions philosophiques, que celui d'une pareille démarche faite par l'ex-régente qui ferma tous les monastères d'Espagne et laissa proscrire par le fer et le feu tant de ministres de la religion! Le couvent d'Aix a certainement plus d'un de ces fugitifs, échappés peut-être au poignard ou à l'incendie de leurs maisons. Qui eût prédit alors que Christine, disgraciée par la révolution, viendrait à son tour prier devant les mêmes autels?

A son retour à l'hôtel, Christine a reçu une jeune fille qui lui apportait une supplique en faveur de son père; l'ex-régente l'a accueillie favorablement, et comme cette fille lui présentait un bouquet, elle le lui a rendu en lui disant: "Portez ces fleurs, mon enfant, à l'église des Capucins; vous les déposerez sur l'autel de la Ste. Vierge."

—On vient d'adresser de Berlin au *Journal de Francfort* une sorte de protestation qui déclare que les germano-catholiques de l'Allemagne méridionale ne se rendront point au concile général de leur secte convoqué à Berlin. Le schisme est complet aujourd'hui, et annonce le désarroi des sectaires mieux que tout autre symptôme. On remarque à Berlin un spectacle consolant pour la foi catholique, et qui paraît y faire une profonde sensation: les membres catholiques de la diète assistent non-seulement aux offices de dimanche, mais on les voit chaque jour au pied des autels, entendant religieusement la messe et demandant les lumières d'en haut dont ils ont besoin pour répondre aux exigences de leur situation politique.

—On écrit de Berlin à l'*Ami de la Religion*:

"La construction d'une église catholique à Marienwerder est non-seulement arrêtée, mais on a déjà commencé à y mettre la main. Ce sera la première église catholique qui s'élèvera dans cette ville, depuis que l'ancienne cathédrale de l'évêché de Poméranie, supprimée par suite de la réformation, a été livrée au culte protestant. Le roi a voulu y contribuer d'une somme prise sur sa cassette; mais les feuilles publiques de la Prusse orientale se déchainent contre cette construction, prétendant que la plupart des catholiques de cette ville ont passé au germano-catholicisme, ce qui est complètement faux, attendu que la congrégation rongienne se compose presque entièrement de protestans rationalistes. La population catholique n'est pas, à la vérité, fort nombreuse à Marienwerder, mais dans les environs de la ville se trouvent disséminées beaucoup de familles catholiques qui trouvent au moins le moyen de pratiquer leur culte.

"Les folliculaires de cette province crient contre le clergé catholique romain qui, en demandant cette construction, n'a fait que remplir son devoir; lorsque l'apostat Czarski quêtait en tout lieu pour réunir les moyens de se donner une église, personne n'avait l'air de s'en étonner."

—On écrit de Varsovie, 12 mai:

"Le collège de Varsovie vient d'être supprimé par ordre du ministre de l'instruction publique; il en sera de même de plusieurs autres établissemens d'éducation du royaume."

—On a parlé de la générosité avec laquelle le sultan a contribué aux

secours pour l'Irlande. Voici ce qui a donné occasion à ce prince de donner cette preuve de sa bienfaisance.

Au mois de mars dernier, quelques marchands anglais résidant à Galata, se mirent en devoir de faire une quête pour les Irlandais; mais tant qu'à faire un acte de charité, ils voulaient le faire en bonne compagnie; ils arrêtaient donc, en dignes anglicans qu'ils étaient, qu'ils ne recevraient d'aumônes que de la part des Protestans.

Il existe à Constantinople une société de St. Vincent de Paul dont nous avons déjà parlé. Les membres de cette société ayant appris que l'on faisait une quête pour les Irlandais, et ignorant à quelle condition l'aumône était admise, offrirent de concourir à la bonne œuvre; mais leur offre fut rejetée par les braves marchands anglais, par la raison que de bons et consciencieux Protestans ne pouvaient pas se joindre à des Papistes, même pour une œuvre de charité.

Etonnée de cette étrange doctrine, la société de St. Vincent de Paul s'adressa au chargé d'affaires anglais, M. Wellesley, qui, apparemment, moins bon protestant que les marchands, offrit volontiers son concours aux Papistes. Les membres de la société se mirent aussitôt en action. En peu de jours, ils eurent visité tous les fonctionnaires étrangers et en général tous les européens. Le Sultan ayant entendu parler de cette quête, voulut lui-même y participer, en donnant cinq mille piastres; son exemple déterminait les officiers de son palais et autres dignitaires, ainsi qu'une foule de Mahométans, et ainsi l'œuvre fut ce qu'elle devait être, universelle, réunissant dans un même acte de bienveillance Catholiques, Protestans, Païens, Mahométans.

Quoique les Mahométans aient une grande disposition à la bienfaisance, cependant c'est peut-être la première fois qu'ils montrent cette sympathie pour une nation chrétienne, et ce n'est pas là un des signes les moins caractéristiques de notre époque. Quant aux marchands anglais, ils résolurent dans leur dépit d'appliquer les quelques piastres qu'ils avaient ramassées non point aux Irlandais, mais aux pauvres d'Angleterre. Ce fut le dernier coup qu'ils se portèrent à eux. Leur conduite révolta les hommes comme il faut, et tout ce qu'ils recueillirent de leur fanatisme, fut l'indignation des uns, les railleries des autres, et le mépris de tous.

—Le vice-roi d'Egypte, pour reconnaître les services particuliers que rendent les religieux de St. Antoine, vient de faire de riches présens au couvent copte de ce nom, dans la haute-Egypte. Les moines de cet établissement s'occupent de la réparation de certains remèdes contre les ophtalmies, la lèpre et autres maladies de ce genre qui désolent les populations pauvres du pays. C'est, en outre, de ce monastère que sortent les patriarches coptes du Caire et de l'Abysinie.

Nous avons tiré cette nouvelle du *Constitutionnel*, qui ne tardera pas, sans doute, à nous apprendre que les médecins d'Egypte ont énergiquement protesté contre des moines assez audacieux pour offrir des remèdes aux populations pauvres de ce pays.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

### CANADA.

—Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur apprenant que les révérends MM. McGuirk et Trahan, qui étaient revenus malades de leur mission à la Grosse-Isle, sont en convalescence, et qu'il y a lieu d'espérer que MM. Tascheran et McDevitt seront bientôt dans le même état.

Deux autres prêtres-missionnaires sont tombés malades, ce sont MM. McDonell, vicaire de St. Gilles, et Robson, vicaire de St. Thomas.

MM. Beaumont, curé de St. Jean Chrysostôme et Sax, vicaire de Québec, sont partis mardi dernier pour la Grosse-Isle.

M. Jean, vicaire de la Pointe-Lévi, s'était rendu au même lieu, le vendredi précédent. *Journal de Québec.*

### FRANCE.

—Mgr. l'évêque du Puy, nommé à l'archevêché d'Aix, a adressé la lettre suivante à MM. les chanoines de la cathédrale du Puy, pour leur notifier la vacance du siège:

"Rueyres, le 29 avril 1847.

"Monsieur le Doyen et Messieurs les Chanoines,

"Je viens de recevoir une lettre de Son Eminence Monseigneur le Nonce du Saint-Siège à Paris, qui me notifie officiellement que, dans le consistoire du 12 courant, Sa Sainteté Pie IX m'a transféré de l'évêché du Puy au siège archiepiscopal d'Aix.

"Les liens qui m'unissaient à l'Eglise du Puy sont donc rompus! mais l'attachement que j'ai pour elle sera aussi durable que ma vie. Je ne cesserai de faire des vœux pour sa gloire et pour son bonheur."

"Monseigneur de Morlhon, évêque-élu du Puy, m'ayant écrit de

son côté qu'il n'était pas en mesure de prendre possession, je m'empresse de vous informer que la juridiction passe dans les mains du vénérable chapitre.

« Récevez, Monsieur le Doyen et Messieurs les Chanoines, l'assurance de ma sincère affection.

« Signé : † P.-M.-JOSEPH, Archevêque-élu d'Aix. »

— Un service funèbre a été célébré aujourd'hui à onze heures et demie à l'église des Invalides.

Les dépouilles mortelles des deux grand-marchaux du palais avaient été exhumées pour être placées dans deux caveaux spéciaux construits à côté du tombeau de l'Empereur, sous le dôme de l'église des Invalides ; celles du général Duroc ont été enlevées ce matin du caveau du gouverneur, sous la nef et placées dans un catafalque double dressé à l'entrée du chœur. Le corps du général Bertrand, arrivé avant-hier à cinq heures et demie de l'après-midi à l'hôtel des Invalides, avait été placé dans une chapelle ardente, à l'entrée de l'église, à gauche, et le clergé est venu processionnellement en faire la volée au commencement du service religieux pour le placer dans la catafalque, à côté du premier.

Cette cérémonie avait réuni une nombreuse assistance, au milieu de laquelle on remarquait des pairs, des députés, des généraux.

Après le service, les restes mortels des deux marchaux du palais ont été transportés dans les deux caveaux qui leur sont destinés, et où ils doivent désormais reposer.

#### WURTEMBERG.

— Nous apprenons de Stuttgart, qu'à mesure que le jour de l'élection qui doit donner un nouveau pasteur à l'église de Rottenbourg approche, les prières et l'anxiété des catholiques redoublent. On croit que cette élection aura lieu avant les fêtes de la Pentecôte. Jusqu'ici on avait connu que deux noms des trois ecclésiastiques désignés comme candidats par le Souverain-Pontife et agréés par le roi. Aujourd'hui l'on apprend que le troisième candidat est M. Lipp, conseiller ecclésiastique et doyen de la ville d'Ehingen. Ce conseil ecclésiastique, dont M. Lipp fait partie, n'est qu'un anneau du ministère de l'intérieur, sous la direction duquel les membres qui le composent gouvernent l'épiscopat et s'arrogent trop souvent les principales fonctions de sa juridiction. Il faut que le doyen d'Ehingen se recommande par d'autres titres que celui de membre d'un tel conseil, pour avoir été porté par le Pape sur la liste des trois candidats.

La *Chronique d'Allemagne* annonce aujourd'hui que M. le doyen et conseiller ecclésiastique Lipp vient d'être élu évêque de Rottenbourg. Comme d'autres journaux wurtembergeois n'en parlent pas encore, nous attendons que cette nouvelle soit confirmée avant de la donner pour certaine. — *Ami de la Religion* du 15 mai.

— Il n'est pas douteux aujourd'hui que le choix du chapitre de Rottenbourg tombera sur M. Lipp, curé-doyen de la petite ville d'Ehingen, qui figure en troisième ligne sur la liste des candidats à l'évêché vacant, arrêtée d'un commun accord entre le St. Siège et le gouvernement. Dans la prévision de son élection, nous avons recueilli sur cet ecclésiastique quelques données biographiques.

Né le 24 mars 1795, M. Lipp a fait, de 1808 à 1818, ses études philologiques, philosophiques et théologiques aux universités d'Ellwangen et de Tübingue. Ordonné prêtre à Rottenbourg, le 3 septembre 1819, il exerça pendant dix-huit mois le saint ministère à Ulm et à Unterdillingen, d'où il fut envoyé, en qualité de péreux, à l'Institut royal de Guillaume. En 1824, il fut transféré, en qualité de premier précepteur pour la langue latine, au collège de Gmünd, puis il y fut chargé de la direction du *convictorium* de ce gymnase. En 1845, il fut nommé curé-doyen d'Ehingen avec le rang et le titre de conseiller ecclésiastique. Les feuilles catholiques d'Allemagne ne nous disent pas dans quel esprit M. Lipp s'est acquitté de ses diverses fonctions : c'eût été là une indication sûre du degré de confiance que le choix de cet ecclésiastique doit inspirer aux catholiques de Wurtemberg, quelle que soit d'ailleurs la réputation faite à sa science et à sa capacité. Un motif puissant doit malgré tout tranquilliser le sentiment catholique : l'on ne saurait douter que le St. Siège, avant d'accepter sa candidature, n'ait acquis les informations les plus certaines à l'égard de son orthodoxie. — *Ami de la Religion* du 29 mai.

— La fête de l'Ascension a été célébrée par la paroisse catholique de Stuttgart avec une double solennité, car, outre le mystère du jour, on y faisait le premier anniversaire de la naissance de Pie IX depuis son avènement au pontificat. L'affluence des catholiques de la capitale et des curieux protestants était telle, que plusieurs milliers d'entre eux n'ont pu pénétrer sous le dôme de Sainte-Hedwige. Ce qui donnait à la solennité un caractère encore plus remarquable, c'est que la musique de la grand-messe, célébrée par le respectable prévôt, assisté de son clergé, avait été composée par lord Westmoreland, envoyé extraordinaire de la Grande-Bretagne près la cour de Berlin.

#### PRUSSE.

— Le 2 avril, à l'issue de l'office des ténèbres, ont eu lieu les solennelles obsèques de Mgr Kellermann, évêque émérite de Munster. On avait fait choix de cette heure, parce qu'elle rappelait celle où le Pasteur des pasteurs avait été mis au tombeau. Le grand chapitre, le clergé des paroisses, le séminaire, les écoles, la magistrature urbaine et toutes les autorités supérieures

de la province, précédaient ou suivaient le cercueil du défunt. Le convoi funèbre empruntait un caractère encore plus lugubre du silence des cloches ; mais ce qui faisait son plus touchant ornement, c'était la masse du peuple, qui se pressait des deux côtés des rues par où défilait la funèbre procession, et qui versait des larmes en songeant que celui qui était l'objet de cette triste cérémonie, devait dans peu de semaines recevoir la consécration épiscopale. Ses bulles, en effet, étaient arrivées à Berlin, mais le gouvernement était resté fidèle à sa devise : *festina lente*, lorsqu'il s'agit d'une chose agréable ou avantageuse aux catholiques. La tombe qui a reçu la dépouille mortelle du vénérable défunt se trouve mêlée à celles des Fürstenberg, Katerkamp, des Overbeck et des autres membres de cette illustre réunion d'hommes aussi pieux que savants, qui vers la fin du dernier siècle, s'étaient groupés autour de la célèbre princesse Amélie Galitzin, et où se sont formés à la science et à l'héroïsme chrétien les nobles frères de Droste-Vischering, dont le nom brillera toujours dans les fastes de l'église. Avec le vénérable Kellermann, la dernière lumière de cette admirable société s'est éteinte ; mais la science et la vertu et d'orthodoxie qu'elle a répandue au pays de Westphalie ne périra pas avec elle.

#### NOUVELLES DIVERSES.

##### CANADA.

— Les directeurs des apprentis ou sont les émigrés près du canal se plaignent, et avec raison, du grand nombre de visiteurs qui se rendent là surtout les dimanches pour voir ce qui s'y passe et pour satisfaire une bien coupable curiosité. Les autorités devraient y pratiquer des barrières afin d'en éloigner la foule ; ces infortunés émigrés ne sont-ils pas déjà assez entassés dans un espace assez restreint, sans que les importuns, s'y rendent pour empêcher la circulation de l'air et y prendre peut-être le germe de quelque maladie épidémique. Malgré les grandes chaleurs qui régnent ici depuis, quelques jours l'état sanitaire de notre ville n'a rien d'alarmant, mais on ne saurait être trop sur ses gardes, et l'ordre qui a été donné par notre conseil municipal de tenir toutes les cours dans la plus grande propreté est très-sage. Cependant un grand nombre de personnes ont été citées devant la cour du maire et condamnées à l'amende pour avoir négligé de se conformer à ce règlement.

Nous n'hésitons pas d'avancer, d'après les renseignements qui nous ont été donnés, que la plupart des décès qui ont eu lieu parmi les émigrés ont plutôt été occasionnés par l'épuisement et le manque de nourriture, que par la fièvre typhoïde, mais encore une fois il est bon d'être sur ses gardes et de prévenir le mal par de sages précautions.

Nous ne devons pas laisser cette occasion, puisque nous sommes sur ce sujet, sans donner un tribut d'éloges bien mérités pour le zèle et le dévouement vraiment évangéliques déployés par notre digne clergé et les Dames de l'Hôpital Général (les Sœurs Grises) pour donner des soins et des secours aux pauvres émigrés. Ni la mère la plus hideuse ni les maladies les plus repoussantes ne les ont arrêtés. Les malades, les mourans recevaient leurs soins empressés comme si ces infortunés eussent été leurs plus proches parents, de amis affectionnés. Il faut le dire, il n'y a vraiment que nos ordres religieux qui soient susceptibles d'une semblable abnégation qui soient capables de se dévouer avec autant de zèle pour sauver la vie à des créatures qui leur sont absolument étrangères, et cela pour la seule raison que ces êtres humains sont leur prochain. Cependant ces communautés si utiles, si nécessaires pour secourir les malheureux ont été calomniées, et lorsqu'elles ont demandé des secours pour réparer la brèche faite à leurs finances revu, épuisés en charités, on les leur a refusés ! *Minerve.*

— La maladie augmente aux *sheds*. Le nombre des malades est de 1300, et celui des morts de 30 à 40 par jour. On a surtout besoin de nourrices pour les pauvres orphelins. Les autorités font leur possible pour améliorer l'état des choses. La dépense est énorme. *Revue.*

Nous apprenons que 18 Sœurs Grises sont tombées malades par suite de leurs soins donnés aux malades des *sheds*, les Sœurs de la Providence sont venues à leur secours et les ont remplacées auprès d'eux, et Mgr de Montréal a permis aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu de sortir de leur cloître pour aller au secours de ces malheureux émigrés, et ces bonnes Sœurs qui avaient offert d'en recevoir chez elles autant que leurs salles auraient pu en contenir, mais dont les médecins n'avaient pas accepté l'offre généreuse, vont aller avec zèle servir les pauvres dans les hôpitaux temporaires qui leur ont été assignés.

*Institut Canadien.* — *Lecture de M. Chauveau.* — La lecture de M. Chauveau a eu lieu, comme il avait été annoncé, samedi soir, dans la salle des séances de l'Institut Canadien. Malgré la chaleur du jour, la salle était remplie d'auditeurs, dont la belle moitié se composait de Dames Canadiennes que la réputation, déjà si étendue de M. Chauveau, avait attirés à cette séance. La lecture a roulé sur la littérature française, depuis la révolution jusqu'à nos jours ; c'est la préface, ou l'abrégé d'un plus long ouvrage que l'auteur se propose de faire connaître par la suite, dans trois ou quatre autres lectures qu'il donnera à l'Institut Canadien, et au public de Montréal. Lorsque M. Chauveau a annoncé cette détermination, après la lecture de samedi, la salle pendant cinq minutes a retenti de vifs applaudissements. En effet, si l'on juge du reste, d'après ce que l'on a pu entendre samedi, l'ouvrage de M. Chauveau devra faire sensation dans le monde littéraire. C'est un judicieux coup-d'œil jeté sur la littérature contemporaine. Le style possède cette perfection dont se ressentent toutes les œuvres de ce jeune et brillant écrivain. La lecture de samedi soir a été d'un intérêt tout-à-fait entraînant. L'attention du nombreux auditoire s'est augmentée graduellement jusqu'à la fin, grâce à l'habileté de l'écrivain-orateur qui a su avec grâce.

« Passer du grave au doux, du plaisant au sévère. »

M. Chauveau a terminé par une brûlante allocution aux Jeunes Canadiens qui l'entouraient ; il a fait ressortir tout ce que le patriotisme et l'émulation ont de plus pressant pour exciter dans les cœurs de ses auditeurs l'enthousiasme pour les grandes choses, l'amour pour la patrie, et l'ardeur pour le travail et la propagation des lumières. Tous ceux qui ont eu l'avantage d'assister à cette séance de l'Institut se sont retirés enchantés de ce qu'ils venaient d'entendre. Si M. Chauveau donne le public de Montréal de quelques autres lectures semblables, comme il l'a donné à entendre, on peut prédire qu'il y aura foule. *Minerve.*

— Il vient de paraître en cette ville un petit journal intitulé *Le Sauvage* imprimé par M. Letoré et rédigé par M. Bachelot. Nous aimons à voir le nombre de nos feuilles périodiques se multiplier, surtout lorsqu'elles se dévouent aux intérêts du peuple. Nous n'avons pas sous les yeux le premier numéro qui vient d'être publié, mais on nous dit qu'il contient plusieurs bons articles. *Idem.*

On lit dans la *Revue Canadienne* du 30 juin :

« Avant-hier, le 23 de ce mois, M. La Fontaine ayant donné avis que mercredi prochain il demanderait aux membres du ministère s'ils se proposaient de présenter un *bill* pour révoquer, changer ou amender la loi des écoles, M. le procureur-général Bédard s'est levé quelque temps après pour informer la chambre que le même jour il introduirait un *bill* pour amender cette loi. Nous verrons donc bientôt si ce nouveau *bill* sera mieux rédigé que celui de M. Papineau. Pourquoi celui-ci n'eût-il pas présenté lui-même ? Serait-il possible que ses propres collègues aient enfin reconnu son incapacité ? Nous n'avons jamais vu un homme dans une situation plus humiliante. Nous entendons tous les jours les membres partisans du ministère dire que l'hon. commissaire des terres *is totally unfit for his office, tout-à-fait incapable de remplir sa charge*; que son département ressemble aux écuries d'Augeas. M. Papineau se contente de prendre son cornet acoustique, sourit d'un air tout-à-fait complaisant, comme si rien ne pouvait l'émouvoir. Ses compatriotes rougissent pour lui, mais lui ne rougit pas ! Il reçoit, nous n'en doutons pas, les consolations de son cher cousin M. Viger qui, l'autre jour, après avoir été convaincu par M. Lafontaine de faire des allégations fausses dans la chambre, s'est éloué à son siège quand M. Morin lui dit que sa maxime était : « calomnié, calomnié, il en restera toujours quelque chose ! » M. Papineau et Viger dont les deux voix forment la majorité du ministère, ont un terrible compte à rendre à leurs compatriotes auxquels, depuis trois ans, ils ont fait tant de mal. La patrie, aux mains de ces deux vieillards, nous semble livrée aux mêmes étreintes, que les deux vieillards des temps anciens avaient tenté de faire subir à la chaste Suzanne. »

« Un avis contenu dans la *Gazette Officielle* annonce que Son Excellence, la Comtesse d'Elgin et de Kincardine recevra les dames qui désireront la voir, à Monklands, tous les jours de 3 à 5 h. P. M. »

« Election de Dorchester. — Le *Canadien* de Québec nous apprend que l'élection de M. Lemieux est assurée à Dorchester, malgré toutes les intrigues que l'on peut mettre en jeu. »

« L'hon. J. Neilson et sept autres conseillers législatifs ont fait entrer sur les journaux du conseil une protestation contre l'ordre donné ces jours derniers sur la motion de M. Morris de biffer les résolutions de M. Neilson. »

« D'après un tableau publié par le chef de police, il paraît que les enterrements en cette ville durant la semaine dernière sont repartis comme suit :

Du sexe masculin.	44	
« féminin.	48	92
Du nombre desquels se trouvent émigrés.	45	
Reste.	46	47
Semaine correspondante l'an dernier.	69	
Moins cette année.	22	
Morts aux Sheds.	173	

« La température et les grains. — Après avoir eu ces jours passés une chaleur excessive, ce matin le temps est magnifique. Les grains ont une belle apparence et promettent beaucoup. On nous informe que les pluies récentes ont causé des dommages considérables aux champs de patates dans les endroits bas. »

*Agitation constitutionnelle à Québec, transformation de la lutte inerte en la lutte active, et organisation politique.* — Le *Canadien* de lundi contenait un projet de résolutions qui, d'après des informations exactes, a été adopté mardi soir, dans une assemblée préliminaire composée de cinq à six cents personnes.

Les membres du parlement alors à Québec, ont été invités de se trouver à cette réunion. Les journaux de Québec nous diront demain sans doute les noms de ceux qui y ont parlé et proposé des résolutions. Mais nous savons que M. Aylwin a été appelé avec acclamations. Les citoyens de Québec étaient encore sous l'influence de la nouvelle du magnifique discours que leur représentant avait prononcé pour eux dans l'enceinte parlementaire. Cet éloquent orateur parlementaire a parlé avec beaucoup d'indépendance, il a reproché avec beaucoup de justice, au peuple son inertie morbide, à l'heure où ses représentants luttent pour lui et en désespérés et luttent sans l'appui moral sans le secours colossal de cette grande voix qui crée et destitue les pouvoirs. Il a demandé le concours de tous ceux qui aiment et veulent la liberté et le bien être pour tous, et non le privilège et la prépondérance en faveur d'une race au détriment des autres. C'est en quoi se sont toujours distingués les Canadiens-Français ; s'ils avaient des droits acquis et des institutions placés à l'abri des traités et des capitulations à conserver, ils n'ont jamais demandé pour eux une liberté exclusive et égoïste. Au contraire à eux seule est due la liberté religieuse dont jouissent dans ce pays tous qui n'appartiennent à l'Eglise établie ; en un mot leurs efforts ont été constamment dirigés contre un pouvoir qui ne voulait la liberté constitutionnelle pour personne.

M. Aylwin dit dans le cours de son beau discours qu'il était heureux que l'assemblée à laquelle il avait l'honneur d'adresser la parole, rachetât si promptement la promesse qu'il avait faite en chambre de l'agitation ; que le ministère avait dit aux représentants : vous vous plaignez contre l'ordre de choses existant ; mais le peuple est tranquille sur toute l'étendue du Canada. Vos constituants ne sont pas avec vous.

Des remerciements enthousiastes unanimes furent votés à M. Aylwin. M. Cauchon ayant ensuite été appelé, fit remarquer que M. Chabot était présent et comme membre de la ville il était tout naturel qu'il le précéderait. M. Chabot fut appelé par toutes les voix ; mais comme il n'était plus dans l'assemblée, M. Cauchon répondit à l'appel qu'on lui faisait, et dit entre autres choses que lorsque M. Aylwin, dans un des plus magnifiques discours qu'il ait jamais entendus, avait promis l'agitation que l'on demandait comme une expression de l'opinion, les représentants du pays, persuadés entièrement que celui-ci ferait cela, à leur promesse, s'étaient écriés spontanément : « Oui, vous aurez l'agitation. »

L'étincelle électrique est partie de Québec ; elle va faire rapidement le tour du pays, transmise par les fils multipliés de leur opinion publique. L'organisation qui vient de se faire va étendre promptement partout des ramifications salutaires par leur influence morale et la sage direction qui paraîtra inévitablement du centre d'action. Il y a un malaise si général et si insupportable senti, un besoin si incompressible d'un ordre de choses meilleure, un dégoût si profond de l'état de choses actuel, que la voix unanime du peuple, demande une organisation, en un mot un moyen d'action uniforme et universel pour expulser à jamais des conseils de la souveraine, les hommes iniques qui compromettent si gravement les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord et les libertés constitutionnelles du peuple canadien. Leur administration odieuse amène deux choses à la fois, produit à la fois deux éléments opposés, le despotisme et l'anarchie, l'anarchie par le despotisme, et le despotisme par la corruption et la démoralisation. L'administration qui préside malgré nous à nos destinées est affreusement corrompue et corruptrice ; les moyens qu'elle emploie pour se maintenir au pouvoir sont infâmes et honteux à l'excès. Elle soule même dédaigneusement aux pieds le masque de la pudeur et de la justice pour afficher publiquement et joyeusement l'injustice et l'ignominie avec une audace et un cynisme inouis même dans les pages les plus sombres et les plus regrettables de l'histoire de la Grande-Bretagne. Un pareil état de chose n'est-il pas capable de faire désespérer de l'avenir d'un si beau pays, qui lutte déjà contre tant d'autres influences ennemies ?

La législation des hommes du pouvoir est absurde, ignorante, mauvaise dans son esprit, mauvaise dans ses tendances, mauvaise dans ses effets. Comment voulez-vous qu'il n'en soit pas ainsi lorsque le cœur de ceux qui légifèrent est méchant, machiavélique dans ses desseins de dénigrement national. Il faut donc empêcher cette législation ; il faut la paralyser par tous les moyens possibles. Ne vaut-il pas mieux mille fois qu'il n'y ait pas de législation du tout, en présence de ce que celle là a fait de mal. N'a-t-elle pas violé et violente nos droits et nos institutions les plus chères ; ne nous pousse-t-elle pas graduellement, et systématiquement du sol qu'ont fécondé nos pères ? ne nous place-t-elle pas petit à petit dans la dépendance d'un petit nombre d'hommes qui veulent notre asservissement et notre flouisme parce que de cette condition indispensable dépend leur agrandissement et leur domination démesurée. Tous ceux qui ne veulent pas la liberté et le bien-être pour tous ; ceux qui portent atteinte à ce grand principe qui est la base fondamentale de toutes les sociétés civilisées ; tous ceux-là ne méritent pas de jouir eux-mêmes de la liberté, dans les limites du droit et de la société.

Nous faisons un souhait en terminant, c'est que la nouvelle capitale imite l'ancienne, le plus promptement possible et fasse entendre aux oreilles mêmes de nos ministres la voix puissante de l'opinion publique. *Revue Canad.*

FRANCE.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Le chérif Bou-Maza est arrivé hier à Paris, accompagné par M. le capitaine Richard, chef du bureau arabe d'Orléans-ville. Voici quelques traits de son caractère et de sa physionomie, observés à la hâte dans une première entrevue.

« Bou Maza est âgé de vingt-cinq ou vingt-six ans ; il est d'une taille au-dessus de la moyenne ; sa physionomie respire l'audace et l'énergie ; ses yeux sont beaux, noirs et souvent pleins d'un feu sombre ; son nez est aquilin, ses lèvres épaisses comme celle d'un mulâtre. L'ensemble du visage est allongé ; sur chacune des joues, près du nez, on remarque un petit tatouage bleu, qu'on dit être le signe distinctif de la noblesse chérifienne, ses mains sont larges et un peu décharnées. Bou-Maza porte le même costume qu'Abd-el-Kader ? il est vêtu d'un haik en laine et soie d'une éclatante blancheur, et qui, comme un léger nunge, entoure son visage basané ; une petite corde brune, en poil de chameau, fixe ce vêtement autour de sa tête ; son burnous est noir, de l'espèce qu'on nomme *zourduni* ; il est chaussé de *tomak* (sorte de botte) en peau de couleur orange, comme un cavalier qui vient de mettre pied à terre.

« La conversation de ce jeune chéri révèle un caractère énergique et résolu. « Lorsque je vous combattais, dit-il, si le maréchal Bugeaud était tombé entre mes mains, je l'aurais dévoré pour assouvir ma rage ; aujourd'hui après la réception cordiale qu'il m'a faite à Alger, je me ferais tuer cent fois pour lui épargner le moindre mal. » Bou-Maza attend avec impatience que la France accepte ses services ; il ne demande qu'à être employé à poursuivre Abd-el-Kader, dont il a reçu de sanglants affronts. En effet, au mois de novembre dernier, lorsqu'il était à la tête, l'émir a voulu le faire assassiner, et il n'a pu se sauver qu'en abandonnant ses femmes et tout son bagage. « Abd-el-Kader, dit-il avec fierté, est un traître ! Vous lui avez donné de la poudre, des armes, des canons, et il s'est révolté contre vous ; moi je prouverai que ceux que mon cœur a choisis, je sais les aimer et les servir. Je vous ai fait la guerre avec des hommes que j'ai rassemblés moi-même avec des ressources que je me suis créées, la main que je vous tends a été ennemie, mais elle n'est pas, elle ne sera jamais perjure.

« Bou-Maza est couvert de blessures ; ses bras, ses jambes sont lardés de cicatrices ; son corps est un crible, selon sa pittoresque expression. Son bras gauche est ankylosé, et il souffre encore beaucoup des esquilles qui sont restées dans sa plaie. En montrant ces preuves glorieuses de son courage, il ajouta avec émotion : « Mon cœur était rempli de haine contre les Français, avec le sang qui s'est écoulé de ces blessures faites par eux, la haine est

sorti de moi ; aujourd'hui mon cœur est purifié." Jamais il n'a quitté le champ de bataille pour se faire panser ; plusieurs fois il a été entouré par nos soldats, qui ont tenu son cheval par la bride ; toutes ces nombreuses blessures, à l'exception de celle du bras gauche, qui a été faite par une balle, ont été reçues dans la mêlée, en luttant corps à corps, et sont des coups de sabre ou des coups de baïonnette. Les bras et les jambes ont été traversés de part en part à plusieurs endroits.

"Lorsque Bou-Maza était à la déira, il visitait souvent nos prisonniers. Il s'aperçut qu'il n'était pas bien nourri et que le lieutenant de l'Emir préposé à leur garde s'appropriait sans honte une partie de l'argent qui lui était remis par M. Courby de Cognord, afin d'acheter des provisions pour nos compatriotes. Bou-Maza, indigné de cette action, se rendit auprès d'Abd-el-Kader : "Es-tu un berger, un enfant ou un paysan, lui cria-t-il, pour permettre qu'on vole des soldats prisonniers ? Un homme de poudre trahi par la victoire est plus respectable qu'un fils de Roi !" L'Emir s'empressa de faire droit aux remontrances de Bou-Maza. Mais on conçoit qu'un caractère aussi bouillant, aussi entreprenant, ne pouvait être toléré par Abd-el-Kader aussi près de lui, et le jeune chérif n'aurait pas impunément prolongé son séjour à la déira. Bou-Maza a demandé à voir M. le colonel Courby de Cognord.

"Si l'assurance du regard, la franchise d'expression du visage pouvaient être des garanties des dispositions du cœur, Bou-Maza paraîtrait déjà dévoué à la France. Il est ambitieux, mais c'est avec quelque grandeur. Il veut montrer sa valeur : "Bem-Salem, dit-il, est venu à vous le cœur plein de rusé et de cupidité ; il vous a vendu, comme un juif, ses services et sa fidélité ; moi, je suis venu librement à vous, sans m'inquiéter des suites que ma démarche pourrait avoir pour ma fortune. En traitant, Ben-Salem avait peur ; moi qui n'ai pas tremblé devant vos balles et vos boulets, pouvais-je craindre lorsque je faisais appel à votre générosité ? Il répète souvent qu'il ne demande ni argent ni biens, mais seulement une position dans laquelle il puisse prouver la loyauté de sa nouvelle résolution.

"Il n'est pas douteux que Bou-Maza a fourni des renseignements précieux sur la position de Muiey-Abderrhaman vis-à-vis d'Abd-el-Kader. Il pourra donner aussi de précieuses indications sur la défense de notre frontière de Maroc. Si cette vive intelligence était impressionnée favorablement par le spectacle de notre civilisation, nous gagnerions un instrument des plus puissants pour agir sur les populations indigènes. Une hospitalité généreuse exercée avec habileté pourra rendre tout à fait sérieuse et utile cette conversation si rapide.

"Bou-Maza a été installé par les soins du ministre de la guerre dans un appartement également meublé, situé aux Champs-Élysées. Il sera prochainement présenté aux principaux dignitaires du Gouvernement et visitera ensuite les monuments de Paris."

#### BOMBAY.

—La nouvelle de la mort d'Akhar-Khan se confirme. C'était le fils aîné de Dost-Mohammed, souverain du Caboul, et le chef heureux qui détruisit en 1842 l'armée anglaise commandée par lord Elphinstone. On donne pour certain qu'il a été empoisonné par ordre de son père avec qui il vivait en mésintelligence depuis déjà longtemps.

Le Punjab et l'Inde entière jouissent de la plus parfaite tranquillité.

#### ESPAGNE.

—Un journal espagnol, le *Popular*, dans un récit de l'attentat commis contre la vie de la reine d'Espagne, indique les charges qui pèseraient sur M. La Riva. Le 4 mai il se serait rendu au tir pour s'exercer, puis il serait monté en voiture, aurait fait arrêter sa voiture sur le passage de la reine, et quand elle a paru, une double détonation serait partie de la portière. Les deux balles auraient effleuré le chapeau de la reine et la tête du cocher. On a peine cependant à croire à une pareille tentative.

—L'*Adour*, journal de Bayonne, publie les renseignements suivants sur la mort de Tristany :

"Tristany, conduit à Solsona le 16 au soir, fut mis en chapelle le lendemain 17, à six heures du matin, après avoir passé la nuit au milieu d'interrogatoires et de tracasseries de mille espèces. Dans l'intervalle, de six heures du matin à six heures du soir, où il a été passé par les armes, toute démarche est restée sans résultat auprès du général Pavia pour obtenir de lui de ne pas répandre le sang de Tristany, ou tout au moins d'ajourner l'exécution et de consulter le gouvernement de Madrid. Le clergé, le chapitre de la cathédrale de Solsona, des personnes respectables et influentes de la ville, tous ont échoué dans leurs démarches, dans leur prière auprès du général.

"Ne se contentant pas d'être inexorable, Manuel Pavia a voulu que cet acte terrible fût encore plus imposant par la pompe funèbre dont il l'a accompagné ; c'est ainsi qu'il a fait déployer un luxe d'apparat extraordinaire et inaccoutumé. La ville a été morne et silencieuse pendant toute la journée, les portes et les boutiques fermées, les rues désertes ; on n'y entendait d'autre bruit que le cliquetis des armes et le pas monotone et mesuré des innombrables patrouilles qui les parcouraient ; les églises étaient remplies de monde. Six heures ont sonné, et c'est alors qu'on a vu sortir processionnellement des églises quelques personnes en pleurs pour accompagner les victimes jusqu'au lieu du supplice. Tristany est mort calme et résigné. Don José Rossel et Valero Roca, beau-fils de Ros d'Eroles, ont subi le même sort. Tristany, qui avait fait plus de cent prisonniers aux troupes de la Reine, les avait épargnés tous jusqu'à présent ; pas un seul n'avait été fusillé,

"Le colonel Beixeras a été élevé à l'emploi de brigadier, en récompense de la capture de Tristany. Le pays cependant continuait à être dans le même état, rien n'était chargé malgré cette capture."

#### AUTRICHE.

—Tous les journaux d'Allemagne confirment la nouvelle que le gouvernement grec a invoqué la médiation de l'Autriche dans ses démêlés avec la Turquie. L'Autriche n'étant pas co-protectrice du royaume de Grèce, est plus qu'aucune autre des grandes puissances qualifiées pour se charger de cette médiation.

#### RUSSIE.

—Nous trouvons, dans une correspondance particulière, des détails sur la situation de la flotte russe dans une mer retirée dont il veut faire un lac russe, se compose de quatre-vingt-six bâtiments de guerre de toute grandeur ; leur quartier-général est à Sébastopol. Jamais les forces navales de la Russie dans la mer Noire n'ont été si considérables.

#### ILE BOURBON.

—Un ouragan a dévasté notre colonie de Bourbon. Après six semaines de pluies torrentielles et de hurraques menaçantes, le coup de vent a éclaté le 5 février. A Saint-Denis, chef-lieu de l'île, presque toutes les maisons particulières et plusieurs monuments publics ont été endommagés. Les quartiers de Sainte-Suzanne, de Sainte-Marie, de Saint-Benoît, de Saint-André et de Sainte-Rose, ont particulièrement soufferts. Toutes les plantations de vivres sont détruites ; la récolte de café sera presque nulle. Les cannes à sucre sont fort maltraitées. Le vent et l'inondation ont rasé beaucoup de magasins et emporté de grandes valeurs en sucres et céréales. Des routes le long des rivières, des îlots aux embouchures ont totalement disparu. Plusieurs pauvres noirs ont péri. Le navire le *Nouveau-Tropique*, de Bordeaux s'est perdu à Saint-Benoît ; l'équipage a été sauvé.

### PARLEMENT PROVINCIAL.

#### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débats sur l'Adresse.)

(Suite du discours de M. Lafontaine.)

Jeudi, 10 juin 1847.

L'un des amendemens proposés par mon Honorable ami, M. Baldwin, consiste à dire que le Parlement a été convoqué trop tard, à la veille même de l'expiration des douze mois fixés par la loi. A cette censure méritée, l'Hon. Sol-Gén. qui vient d'assumer les fonctions de *Leader* temporaire du parti Ministériel dans cette Chambre nous répond d'un ton bien grave : Oui, c'est une faute, *humanum est errare* ; notre nouveau collègue n'est pas seulement Poète ; il parle aussi latin ; son prédécesseur n'avait pas, ou du moins, ne paraissait pas avoir ce talent. Mais, dit-il, avec cette voix dont le son ressemblait au bruit du tonnerre, l'Ex-Ministère n'en a-t-il pas fait autant en 1843 ? Si c'est une faute, si c'est une erreur, nous avons marché sur vos traces, nous avons suivi l'exemple que vous nous avez donné. Et l'Hon. Sol-Gén. : croit qu'ayant prononcé ces paroles avec toute la force que ses poumons mettaient à sa disposition, il nous a terrassés, il nous a réduits au silence ! Qu'il se désabuse, qu'il revienne de son erreur, quelque douce qu'elle puisse être. Cette fois encore, il a prouvé que non-seulement il était sans expérience parlementaire, mais qu'encore il ne connaissait pas les faits récents de l'histoire de son pays. L'Ex-Ministère aurait fait convoquer le Parlement dans l'hiver de 1843, c'est-à-dire quelques mois après son avènement au pouvoir, si ce n'eût été de la maladie du gouverneur d'alors, Sir Charles Bagot, maladie qui a conduit au tombeau cet excellent gouverneur que le pays, du moins le Bas-Canada, a tant regretté. Toute pensée de convoquer le Parlement en Été devait disparaître devant l'opinion bien connue de tous les membres de la Législature, sans distinction des partis politiques auxquels ils appartenaient, que le Parlement ne devait pas être assemblé dans cette saison de l'année. Forcé à donc été à l'Ex-Ministère d'attendre à la fin de Septembre pour conseiller cette convocation en 1843. Voilà les faits, M. l'Orateur. Le Ministère actuel, sans dire rien de ses promesses à la dernière session, peut-il présenter les mêmes raisons, la même excuse.

Mais dit l'Honorable Sol-Gén. : c'était une erreur que l'Ex-Ministère avait commise, *humanum est errare*. Si nous avons fait une faute, si nous sommes coupables, c'est parce que malheureusement, en cherchant sur les traces de l'Ex-Ministère, nous avons persévéré dans cette erreur. Soit. Mais notre poète, notre latiniste, n'aurait-il pas du, en faisant l'application à lui-même et à ses collègues, prononcer la seconde partie de sa maxime latine : *Sed diabolicum perseverare*. (Ici M. Viger fait plusieurs sauts sur son siège, et fait des mouvemens convulsifs.)

En parcourant de nouveau les notes que j'ai prises du discours de l'Hon. Solliciteur-Général, je me sens tout naturellement conduit à la partie sentimentale de ce discours. Il y a encore là du latin. Quel *commune vinculum*, existe-t-il, s'est-il écrit, entre l'Hon. : Mr. Baldwin et les Représentans du Bas-Canada ? Quel bien ou quel rapport commun doit-il exister entre eux ? Aucun, répond-il, et je vais vous le prouver, tout en vous prouvant en même temps que ce *commune vinculum*, cette sympathie, ces rapports tout-à-fait fraternels, existent entre nous les *conservatifs* du Haut-Canada et les représentans Canadiens-Français du Bas-Canada. Quand il s'est agi de la question des biens des Jésuites, l'hon. : M. Baldwin n'a-t-il pas voté

contre vous autres, messieurs les membres du Bas-Canada ? Quand il s'est agi de placer sur les fonds consolidés de la province certaines dépenses de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, au préjudice du Bas-Canada, ne s'est-il pas séparé de vous, Messieurs les Canadiens Français Bas-Canada ? Tels sont les faits que l'Hon. Sol. Gén. a appelés à son secours pour nous prouver que ce n'est pas entre l'Hon. M. Baldwin et nous qu'il doit exister de la sympathie, ce *vinculum* dont il parle, mais bien entre nous et le Ministère actuel. Je dois reconnaître que l'Hon. Sol. Gén. a eu raison de nous prévenir qu'il était sans expérience. Si les deux faits qu'il a cités doivent avoir quelque poids dans nos libérations, c'est de nous convaincre plus que jamais que le Bas-Canada est sacrifié au Haut-Canada ; c'est de nous convaincre que, dans l'état de choses existant, les hommes les plus honnêtes seront quelquefois entraînés, par un désir de faire disparaître de prétendues causes de jalousie, quelque injustes qu'elles soient, à donner des votes que nous Bas-Canadiens, nous condamnons, mais que vous Haut-Canadiens, approuvez en masse. Mais est-ce bien à vous, membres du Ministère qui nous régit depuis trois ans, est-ce bien à vous, conservatifs et membres Ministériels du Haut-Canada, à jeter à la face de mon honorable ami les deux votes en question ? Et vous voulez encore, en l'attaquant ainsi personnellement, exciter notre sympathie en votre faveur ! Vous voulez, avec la perfidie qui caractérise votre Ministère, vous poser en défenseurs des droits des Bas-Canadiens, et nous prouver que vous seuls avez de la sympathie pour nous Canadiens-Français ? n'ajoutez pas l'insulte à l'oppression ; soyez francs, sincères, même dans l'abus du pouvoir que Sir Charles Metcalfe vous a confié, et que vous n'auriez jamais obtenu sans lui, sans sa participation active dans nos élections. Est-ce mon honorable ami qui a prêté les deux votes en question ? N'est-ce pas vous, au contraire, qui, avec le concours des deux Canadiens-Français que vous aviez, dans le Ministère, MM. Viger et Papineau, avez pris l'initiative et êtes venus dans la dernière session nous proposer ces deux votes ? Y en a-t-il un seul parmi vous qui eût fait objecter à ces deux votes que nous, nous condamnons, mais que vous, vous approuvez ? Dans l'appui que MM. Viger et Papineau et les autres membres Ministériels du Bas-Canada ont donné à ces deux votes, l'Hon. M. Baldwin et ses amis du Haut-Canada ne trouvent-ils pas une justification de la conduite qu'ils ont tenue en ces deux occasions ? L'Hon. Sol. Gén. a voulu, pour exciter notre sympathie en faveur du Ministère, nous donner à entendre que lui-même regardait les deux votes en question comme des actes de spoliation des droits des Bas-Canadiens. Oui, ce sont des actes de spoliation, mais c'est le Ministère et ses amis qui sont les premiers coupables. Il faut avouer que c'est là un mode assez étrange de nous montrer de la sympathie.

Si comme l'a dit l'Hon. M. Cameron le *commune vinculum* dont il a parlé doit exister entre le parti du Haut-Canada qu'il représente et nous Bas-Canadiens-Français, il repousse alors le parti du Bas-Canada que représente dans cette chambre l'Hon. M. Moffatt, parti qui, quoique faible qu'il soit, est en opposition au nôtre et le sera malheureusement toujours tant qu'il aura pour guide l'Hon. Membre de la Cité de Montréal. Est-ce que celui-ci que je vois à son siège ne doit pas être reconnaissant à l'Hon. Sol. Gén. de cette déclaration de sentiments qui, si elle est sincère, le repousse lui et ses amis qui siègent à ses côtés ?

Enfin si l'Hon. M. veut vraiment nous témoigner de la sympathie, il fera bien d'invoquer d'autres moyens que ceux dont il vient de faire usage.

Notre collègue aux idées poétiques n'a pu terminer son discours sans en appeler aux *cheveux blancs* de l'honorable membre des Trois-Rivières, M. Viger ; il nous a dit que nous devions les respecter, nous les respectons, M. l'Orateur, car nous respectons la vieillesse. Mais veut-on que ce respect soit porté jusqu'au point de nous abstenir de le combattre, lorsque nous le voyons tous les jours, par un motif ou par une autre, sacrifier les droits de ses compatriotes ? Vous nous demandez de respecter ses cheveux blancs. Montrez-nous donc l'exemple, vous qui siègez de l'autre côté de la chambre, et surtout vous, Membre du Ministère. Les avez-vous bien respectés *ses cheveux blancs*, lorsque vous l'avez fait sortir de votre Conseil ? Les a-t-il bien respectés lui-même lorsque, se soumettant à cette dégradation, il a continué de vous servir, sans même faire connaître les raisons de sa retraite du Ministère ? Son silence à cet égard ne nous permet pas de croire qu'il y ait eu d'autre raison que celle qui se trouve consignée dans une lettre de son ci-devant collègue M. Draper, devenue publique il y a plus d'un an, à savoir que, « sa retraite du Conseil était essentielle pour fortifier le Gouvernement. »

L'Honorable Solliciteur-Général a jugé à propos de faire allusion à sa dernière négociation Ministérielle qui a eu lieu avec l'Honorable M. Caron, quoique la correspondance promise n'ait pas encore été mise devant cette Chambre. J'attendrais, pour en parler plus au long, qu'elle nous ait été soumise. Mais je n'ai pas été peu surpris d'entendre l'Honorable M. Cameron nous dire que les conditions proposées par M. Caron relativement à M. Daly, étaient des conditions honteuses, puisqu'elles avaient pour objet de sacrifier M. Daly et avec lui la population anglaise du Bas-Canada. D'abord, sans parler de la partie nombreuse de cette population qui appartient à notre parti, je dois dire que c'est une nouvelle pour moi d'apprendre pour la première fois que l'Honorable M. Daly est ici le représentant de l'autre partie de cette population qui s'appelle l'iric. Ce sera également, j'en suis certain, une nouvelle pour l'Honorable Membre de la Cité de Montréal, M. Moffatt. Si c'est le cas, M. Daly, ayant été Membre de toutes les administrations, il s'en-

suit que la partie en question de cette population a toujours été représentée, et fidèlement représentée, je pense, dans tous les Ministères. Je m'empresse donc de l'en féliciter.

J'en viens maintenant, M. l'Orateur, au discours étrange qu'a prononcé M. Gowan au commencement de ces débats, aux attaques non moins étranges qu'il a dirigées contre la mémoire de Lord Durham, en citant peu généreusement des phrases isolées de son rapport sur l'état politique du Canada. Je ne parlerai pas des motifs que l'Honorable Membre pouvait avoir en agissant ainsi ; je lui laisse à lui le soin de les reconcilier avec le devoir que lui impose sa qualité de représentant du peuple, si, comme il nous le dit trop souvent, son désir sincère est de ne pas faire revivre les anciennes animosités politiques qui divisaient le Bas-Canada. Il a, en cette occasion, adopté un bien triste moyen de nous prouver sa sincérité. Dans tous les cas, il s'est proposé un but, c'était celui de nous présenter Lord Durham comme ayant insulté les Canadiens-français. Il est de mon devoir de défendre la mémoire de Lord Durham, lorsque, dans mon opinion, elle est injustement attaquée, la mémoire d'un gouverneur qui a repoussé avec indignation la demande qu'on lui avait faite de verser le sang des prisonniers politiques, la mémoire d'un homme auquel nous devons la reconnaissance du principe de responsabilité, appliqué à notre constitution. Ce dernier bienfait seul est suffisant pour m'imposer l'obligation de le défendre. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que, lorsque dans le mois de janvier, 1834, au moment de mettre les pieds sur les rivages d'Angleterre, j'appris sa nomination de gouverneur des Canadas, je l'approuvai bien cordialement, et m'empressai d'en témoigner ma satisfaction à mes amis en ce pays. Que l'on n'aille pas croire que j'approuve tout ce qu'il y a dans le rapport de Lord Durham, encore moins sa recommandation de l'Union des Provinces. Non, loin de moi cette pensée. Mais l'Union est un fait accompli, irrévocable, je le crains bien. Quel est celui d'entre nous qui puisse nourrir l'espoir chimérique que cette Union, sera jamais dissoute par un sentiment de justice pour nous Bas-Canadiens ? Il n'y en a aucun.

Ayant fait ces remarques, M. l'Orateur, je dois dire que quand on lit le Rapport de Lord Durham, il faut distinguer ce qui n'est qu'un récit de ce qu'on lui a dit de l'état des partis politiques, de leurs faits, de leurs opinions, de leurs sentiments, et ce qui peut être regardé comme étant ses opinions, ses vues, ses sentiments propres. Dans la première catégorie, je place les phrases isolées citées par M. Gowan ; dans la seconde, je place les passages que j'aurai bientôt l'honneur de citer moi-même.

M. Gowan a d'abord cité, mais d'une manière tronquée, la partie du rapport de Lord Durham, qui fait allusion à la prétendue animosité politique qu'il a-t-il dit, anime les canadiens-français lorsqu'ils sont appelés à servir comme Jurés dans l'administration de la justice criminelle. Et nous apostrophant à la suite de cette citation tronquée, il s'est écrié : comment pouvez-vous, vous canadiens-français, féliciter Lord Elgin de ses liaisons avec la famille d'un homme qui a ainsi voulu vous flétrir, qui a ainsi accusé vos compatriotes de se rendre coupables de parjure ? Cette accusation serait bien grave, si elle était fondée. Mais si Lord Durham n'a pas dit cela comme étant sa propre conviction, mais bien comme étant le sentiment d'un parti politique dont les chefs ont pu s'exprimer ainsi en sa présence ; si, encore, le passage en question ne s'applique pas seulement aux Jurés de mon origine, mais encore et également aux Jurés d'origine anglaise, l'éloquence, les mouvements d'indignation de l'Honorable Membre auront été en pure perte, car il n'aura pas atteint son but. Il n'a cité qu'une phrase du rapport, ai-je déjà dit ; je vais citer tout le passage ; il se trouve à la 21e. page :

“ Each race relies on the vote of its countrymen to save it harmless from the law, and the mode of challenging allows of such an exclusion of the hostile party that the french offender may make sure of, and the English-hope for a favourable Jury, and a consequent acquittal. This state of things and the consequent impunity of political offences, is distinctly admitted by both sides.” (1)

L'on voit que ce reproche, s'il est vrai, s'applique aux deux origines. Comment Lord Durham n'aurait-il pas pu l'appliquer aux Jurés d'origine anglaise, lorsqu'il avait sous les yeux le résultat du procès de la personne accusée du meurtre de Marcoux, de celui de la personne accusée du meurtre de Payet, et le résultat de l'indictement présenté au grand Jury contre les militaires et les magistrats impliqués dans le meurtre du 21 mai 1832 ? Lord Durham rapporte un procès qui a eu lieu à Québec pour subordination de parjure. Il ajoute que ce n'était pas un procès politique, mais que c'était un cas qui pouvait donner lieu à une division d'opinion parmi les Jurés. Les Jurés ne purent s'accorder, ceux d'origine anglaise étant tous d'un côté, et ceux d'origine française de l'autre. Pourquoi l'Honorable membre n'a-t-il pas cité ce passage ? La raison en est bien simple ; il aurait manqué le but qu'il s'était proposé.

Une autre phrase isolée a aussi été citée par M. Gowan, pour nous convaincre que Lord Durham avait traité les canadiens français d'ignorans. C'est une espèce de plaisir que se permettent trop souvent dans cette chambre les

(1) “ Chacune des races compte sur le vote des siens pour échapper à la rigueur de la loi, et le mode de recusion rend tellement facile l'exclusion du parti hostile que l'accusé français peut être sûr, et l'anglais espérer, d'avoir un Jury favorable, et par conséquent être acquitté. Cet état de choses et l'impunité des offenses politiques qui en est la conséquence, est clairement admis des deux-côtés.”

détracteurs de mes compatriotes. Aveuglés par leur haine, leur antipathie et leur basse jalousie, tous les moyens leur conviennent. L'Hon. membre est de ce nombre, bien qu'il affecte tous les dehors d'un admirateur des canadiens français. Et en répétant plusieurs fois le mot "ignorant," il nous a mis à même de mieux apprécier sa pensée et sa sincérité. Lord Durham a dit, il est vrai, que sous certains rapports l'éducation des anglais était supérieure à la nôtre, mais il a aussi dit que la nôtre était supérieure à celle des premiers sous d'autres rapports. M. Govan s'est bien donné de garde de citer cette dernière partie du rapport de Lord Durham. Je vais y suppléer.

"I know of no people among whom a large provision exists for the higher kinds of elementary education, or among whom such education is really extended to a large proportion of the population."

"I am inclined to think that the greater amount of refinement, of speculative thought, of the knowledge that books can give, is, with some brilliant exceptions, to be found among the French." (1)

Voilà ce qu'a dit Lord Durham. Et puisque j'en suis sur ce sujet, je dois dire à l'Hon. Membre que lui, comme anglais, est bien mal venu à faire des assertions aussi mal fondées. Proportion gardée avec la population, il y a autant d'enfants qui fréquentent nos écoles qu'il y en a en Angleterre. Ce n'est que tout dernièrement que je lisais dans un Journal anglais que dans Londres même, dans ce centre des richesses et des affaires, il y avait plus de cent mille enfants, en état d'apprendre à lire et à écrire, qui ne fréquentaient aucune école et qui croupissaient dans l'ignorance la plus crasse. Je ne sortirai pas encore de l'Angleterre. Lisez les rapports de commissions parlementaires ou nommés par le Gouvernement. Vous y verrez, constaté que des masses d'individus, surtout de ceux employés à l'exploitation des mines de charbon, sont sans instruction aucune; que même plusieurs d'entre eux ignorent qu'il existe un Dieu! Des commissaires demandaient à quelques-uns de ces malheureux: avez-vous jamais entendu prononcer le nom de Dieu? Ils répondirent: *quel est cet homme là?* Parcourez tout le Bas-Canada, et vous ne trouverez pas, même dans nos forêts les plus reculées, un seul canadien-français qui vous fera une pareille réponse qui témoigne de l'ignorance la plus profonde et de la dégradation la plus grande.

Vous nous reprochez aussi notre attachement à notre langue, nos lois, et nos habitudes. Vous croyez donc que c'est chose bien facile de faire renoncer un peuple à tout ce qui constitue son existence. Vous êtes donc ignorants, aussi, vous, puisque vous ignorez l'histoire de votre pays. N'en sortez pas encore; regardez au pays de Galles. Ne voit-on pas tous les jours devant les tribunaux des Jurés qui ne parlent pas l'Anglais, mais qui ne parlent que la langue de leurs ancêtres? N'est-on pas obligé de les faire assister d'un interprète? Regardez l'Ecosse. Les Ecossois sont-ils à blâmer, à condamner, de tenir à leurs lois qui ont une si grande analogie avec les nôtres? Lorsque je voyageais en Angleterre, un homme distingué me raconta le fait suivant. Dans une paroisse du pays de Galles, on voulut un jour établir une école où l'enseignement devait être donné dans la langue Anglaise seule. Les habitants refusèrent d'y envoyer leurs enfants et comme ils persistèrent dans ce refus, tous les efforts qui furent faits pour maintenir cette école, devinrent inutiles. L'on s'y prit mieux ensuite. Une école fut établie dans la langue de la population; les habitants y envoyèrent leurs enfants. On y ajouta peu après l'étude de la langue Anglaise; les enfants étudièrent cette langue. Que les honorables Membres pensent bien ces faits, ces considérations, et ils se convaincront que ce n'est pas par des insultes ni par des moyens violents qu'ils parviendront à leur but.

Ayant, comme je le pense, répondu aux deux Honorables Membres, je vais maintenant dire quelles sont les raisons qui me portent à secouer les amendemens à l'adresse, proposés par mon honorable ami, M. Baldwin. Je vais dire pourquoi le Ministère n'a aucun titre à la confiance du Bas-Canada.

D'abord quant à la loi des Elections. Il était admis qu'il était absolument nécessaire de refaire cette loi. Dans la première session, je présentai un *Bill* à cet effet. A sa seconde lecture, le Ministère le fit rejeter à une majorité de six. Mais pour réussir auprès de ses partisans mêmes à obtenir ce rejet le Ministère fut obligé de promettre que dans la session suivante il présenterait lui-même un projet de loi aux mêmes fins, de même qu'un autre bill pour régulariser le mode de procédure dans les contestations d'élections. Une seconde session s'est écoulée, et le Ministère n'a rien fait pour accomplir sa promesse; et il n'y a aucune apparence qu'il l'accomplisse dans la présente session.

Dans la première session, le Ministère a fait adopter les lois d'éducation et des municipalités. Toutes deux mal faites, intelligibles dans plusieurs de leurs dispositions, n'ont pu fonctionner avec avantage, et ont tout jeté dans la confusion.

(A continuer.)

(1) "Je ne connais aucun peuple chez lui existe une plus grande disposition pour l'étude des hautes branches d'éducation élémentaire, ou chez qui cette éducation soit plus répandue, eu égard à la population."

"Je suis porté à croire que la plus grande proportion de connaissances spéculatives ou de goût, des connaissances que peuvent donner les livres, se trouve, à quelques brillantes exceptions près, parmi les Français."

## DECES.

A la Rivière du Loup, le 21 juin, âgée de 66 ans, chez M. Théodore Grenier l'aîné de ses fils, Dame Véronique Girard, veuve de feu M. Laurent Grenier. C'est d'elle qu'on peut dire "qu'elle est morte regrettée de tout ceux qui ont eu l'avantage de la connaître."

Le Soussigné NE FAIT PAS COLPORTER des Ornemens dans les campagnes.

## ORNEMENS D'EGLISE.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL.

CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE,

AGENTS DE J. C. ROBILARD

DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornemens d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciemens bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour.

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'Acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets où les progrès de la Dorure et de l'Argenture surtout en IMITATIONS mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUTE FAITES.

—AUSI—

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

" DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochures tout en gr.

" " " " " " " " " " " " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.

" Damas brochés en or et couleurs.

" " " " " " " " " " " " (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

LES Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

LES Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet

d'Ostenoires

Ciboires

Encensoirs

Burettes etc.

N. B. MM. les Curés qui désiraient faire venir des objets d'importation express (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur et les adresser à

J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

MAISON DE PENSION.

LES Voyageurs qui sont dans le cas de visiter le beau village d'Industrie, trouveront chez le Soussigné un superbe logement et une bonne table en tout temps. Quelques Ecoliers pourront avoir leur pension chez lui à la petite distance d'un arpent de sa maison au collège, aussi des voitures seront toujours prêtes à demande, partant de la Vallée ainsi que du village à St. Charles Barroumé.

ET. PARTENAIS.

Village d'Industrie, 14 juin 1847.

NOTRE ST. PERE LE PAPE PIE IX.

LES Soussignés informent respectueusement le Clergé et le Public en général qu'ils viennent de recevoir plusieurs centaines de PORTRAITS du nouveau Pape PIE IX, et qu'ils en ont réduit les prix d'un ECU à TRENTE SOUS.

—AUSI—

Une très grande variété de GRAVURES SAINTES parmi lesquelles on peut remarquer celles du MEILLEUR CHOIX.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE, a transporté son Etablissement au numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FARRE, libraire. Montréal.

D. MARTINEAU, prêtre, vicaire. Québec.

F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège. Ste. Anne.

VAL. GUILLET. Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.

IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU, IMPRIMEURS.